

**Objet : Projet d'établissement – passage des Facilitateurs**

**Réseau : CF**

**Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord/Spéc) – SEC (Ord/Spéc) - INTERNATS (Ord/Spéc) – HOMES**

- Aux Directrices et aux Directeurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé organisé par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire organisé par la Communauté française ;
- Aux Administratrices et aux Administrateurs des homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Aux Administratrices et aux Administrateurs des Internats autonomes de l'enseignement organisé par la Communauté française.

**Pour information**

- Aux membres des Services d'inspection
- A la FAPEO

**Autorités : Dir. Gén. Adj.**

**Signataire(s) : Jean STEENSELS**

**Gestionnaires : Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française**

**Personne(s)-ressource(s) : Jocelyne LIBION, Boulevard du Jardin Botanique 20-22, 1000 BRUXELLES**

**Renvoi(s) : -**

**Nombre de pages : 1+ 4 annexes**

**Téléphone pour duplicata : 02/690.81.07**

**Mots-clés : Projet d'établissement - Facilitateurs**

Bruxelles, le 13/12/2006

**Objet :** Projet d'établissement – Articles 67 à 71 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Le projet éducatif et le projet pédagogique de l'ensemble des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française, ainsi que le projet de chacun d'entre eux, établissent la cohérence entre les gestes quotidiens posés par tous les membres de la communauté éducative et les valeurs sur lesquelles se fonde l'éducation que la Communauté française veut organiser au bénéfice des jeunes qui lui sont confiés.

Alors que le projet éducatif de la Communauté française définit des valeurs à la portée générale, le projet pédagogique précise davantage la façon de le mettre en œuvre dans la réalité.

Le projet d'établissement, défini par la Communauté éducative, concrétise ce projet pédagogique en fonction du contexte particulier : il tient compte des choix et des priorités discutés au sein du conseil de participation, ainsi que des réalités locales (population scolaire, environnement, expériences, partenaires,...)

L'article 68 du décret du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, prévoit que tout établissement d'enseignement dispose d'un projet d'établissement et que celui-ci soit adapté au moins tous les trois ans.

Il appartient donc aux Directions des établissements de promouvoir la réalisation et l'actualisation dudit projet, soit à la date d'échéance, soit préalablement si le besoin interne s'en fait sentir. Le projet d'établissement est donc bien un instrument de cohérence réalisé par l'établissement d'enseignement lui-même.

A la demande du chef d'établissement, l'équipe des « facilitateurs » peut intervenir. Ces personnes, dont la liste est jointe en annexe, contribuent :

- A l'élaboration du projet par la méthodologie de l'émergence ;
- A l'ajustement et à l'affinement du projet en cours ;
- Au soutien des pratiques concrètes sur le terrain ;
- A la facilitation du suivi des différentes phases du projet en cours.

Les Directions des établissements, qui souhaitent le passage des facilitateurs, sont invitées à renvoyer le formulaire, repris en annexe, en précisant la nature de la demande d'intervention, et d'adresser le courrier à Madame Jocelyne LIBION, Attachée – Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage du Réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française – Bd du Jardin Botanique 20-22, 1000 BRUXELLES.  
Les facilitateurs seront par la suite contactés par elle afin de coordonner les séances de travail.

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS

## **Liste des « facilitateurs »**

- Manu BECO
- Claude BLANCHART
- Claudine BOUCHARD-CARDINAEL
- France CAMBIER
- Alain FAURE
- Joëlle HAINAUT
- Monique MOSTIN
- Raymond ROBERT
- Claude TOUBEAU
- Etienne VAN DER CRUYSSSEN
- Marcel WALLENS

- **Intitulé de l'établissement :**.....  
.....
- **Nom du chef d'établissement :**.....
- **Adresse :**.....  
.....
- **Numéro de téléphone :**...../.....
- **Numéro de fax :**...../.....
- **Avez-vous déjà fait appel à l'équipe des facilitateurs » ?**    oui / non
- **Si oui, veuillez indiquer le nom des « facilitateurs » qui sont venus dans l'établissement :**  
.....  
.....
- **Nature de la demande :**
  - Elaboration du projet par la méthodologie de l'émergence ;**
  - Ajustement et Affinement du projet en cours ;**
  - Soutien des pratiques concrètes sur le terrain ;**
  - Facilitation du suivi des différentes phases du projet en cours.**
- **En quelques mots, quelles sont les attentes par rapport à la prochaine rencontre avec les « facilitateurs » :**  
.....  
.....  
.....

**Date et signature du Chef d'établissement**

**Document à renvoyer à :**

Madame Jocelyne LIBION, Attachée, – Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage du Réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française – Bd du Jardin Botanique 20-22, 1000 BRUXELLES

☎ 02/690.81.07

☎ 02/690.81.35

✉ [jocelyne.libion@cfwb.be](mailto:jocelyne.libion@cfwb.be)